



Assemblée Générale - 12 février 2020 –

L'A.G. est ouverte à 20h

Rappel du déroulement :

*A - Rapport Moral, et Rapport d'Activités, année 2019,
= questions - Vote*

B - Compte de Résultat, 2019, = questions - Vote

C - 2020 : Projets d'Activités et Budget prévisionnel, = questions.

Point sur le montant des contributions.

Point sur la composition du C.A.

A 1 - RAPPORT Moral

a) Au terme de l'année écoulée, notre premier mot sera pour saluer la mémoire du Docteur Alain Cougard, aux yeux vifs et au regard chaleureux, qui était avec nous tous, dans cette même salle, lors de la dernière A.G. Adhérent depuis toujours, toujours prêt à aider, il sera toujours dans nos cœurs.

b) Depuis la création de l'association, il y a 14 ans, en 2006, dans le cadre de l'hommage rendu à Paul Cézanne à l'occasion des cent ans de sa disparition, notre vocation, est - en particulier - de nous situer dans le droit fil du classement, le 17 juillet 1959, d'un site particulier, à savoir, 4kms 690 de voie publique, dorénavant dénommée « Route Cézanne ». C'est, en effet, pour saluer les 60 ans du « classement » que nous avons pris les initiatives qui seront évoquées, au titre du Rapport d'Activités 2019.

c) La conclusion du Rapport Moral conditionne notre A.G.

En effet, il nous faut décompter eu égard aux présents et aux pouvoirs, le nombre de voix habilitées à voter.

*Lors de la clôture des comptes le 30 novembre 2019, nous dénombrions **58** adhérents à jour de leur cotisation (dont deux associations)*

En référence au nombre des voix habilitées, à savoir, 37, réparties entre 22 présents et 15 pouvoirs, l'A.G., en présence de 28 adhérents, peut se tenir.

Secrétaire de séance : Pascale Cougard.

A 2 - RAPPORT d'Activités pour l'année 2019

1 - Le C.A. s'est réuni à trois reprises (le 3 avril, le 27 juin, et le 6 novembre)

Une telle « fréquence » pourrait être de nature à encourager certains qui s'interrogent sur leur intention de nous prêter main forte.

2 - D'entrée de jeu, ce soir, en A.G., et au nom des 75 Adhérents, il est rendu hommage, au C.A., composé de : Joël Guyot, Valentine Favre, Nicole Lafon, Mieke Leoncini, Pascale Cougard, Dominique Chenet, Vyannette et François Boisseau.

3 - Nos petits livres sont mis en vente à la Librairie du Blason (voisine de la Cathédrale d'Aix) et aux Librairies du Musée Granet et de l'Atelier Cézanne. « Les Gens d'antan de la Rte Cézanne » que nous devons à Valentine s'est très bien vendu au point que nous sommes en rupture de stock. Pour leur part, « Un lieu Inspiré » se vend régulièrement, un peu mieux que « Sur les chemins de Jacqueline de Romilly ». Nous diffusons également « Le Tholonet, mémoire vive » auquel, il y a quatre ans, nous avons largement contribué.

4 - Notre Site www.route-cezanne.com est, en tant que de besoin, mis à jour.

Rappel :

Notre réunion de ce soir est suffisamment rare pour que, une fois par an, nous concentrons nos échanges sur le sujet spécifique du dynamisme de l'association. C'est encore plus vrai qu'un tel sujet « interne » se trouve être, cette année, lourd, voire, vital. C'est ce qu'a fait valoir le recto du 18 décembre adressé aux adhérents, dont le contenu, constitue sans conteste le cœur de la présente A.G.. Nous y reviendrons donc.

5 - « Relations extérieures »

a) Nous avons participé à La Journée des Associations, le 8 septembre, matin, Pairie des Infernets et le 14 décembre, au Marché de Noël, à Palette,

Autant d'occasions, pour nous, d'échanger avec d'autres associations du Tholonet, de vendre nos publications et d'enregistrer, quoique trop peu, de nouvelles adhésions.

b) Nous étions présents lors de l'A.G. des « Paysages de Cézanne », en écho à la présence de cette association à notre A.G. l'an dernier, ici même, et nous étions présents, également, lors de son A.G. « extraordinaire » du 4 décembre.

c) Nous n'avons pas manqué de suivre les divers événements qui, au mois de novembre, ont célébré à Aix l'œuvre de Leo Marchutz (concert, conférences, lectures, causerie, exposition).

On rappellera que ce dernier s'installa dès 1930 dans une dépendance de Château Noir pour y travailler un demi-siècle durant, jusqu'à sa disparition en 1976. Le « Catalogue raisonné de son œuvre est en cours.

d) Nous étions présents au Colloque, des 21 et 22 septembre, salle Maynier d'Oppède à Aix, consacré au « Jas de Bouffan et Paul Cézanne » à l'initiative de la Société Paul Cézanne.

On rappellera que, dans la Ferme du Jas, sera installé le « Centre Cezannien de Recherche et de Documentation » (qui d'ailleurs, abritera le fonds documentaire Leo Marchutz), étant entendu que le Jas de Bouffan, restauré, doit être ouvert au public au cours de la présente année.

6 - « La Route respectée »

Sur ce point particulier, l'année écoulée n'a pas été caractérisée par de nouvelles sollicitations majeures qui aient pu donner lieu à des réalisations de notre part.

Il a toutefois été fait mention du « virage de Bagatelle », et à la longue chronique de nos relances. Ce virage reste toujours aussi risqué, sans que le pire puisse être exclu. Du moins, au dire de Monsieur le Maire, le sujet a-t-il été « enregistré » très officiellement depuis 2016, et cela, du fait de l'Arct. *Sujet toujours, d'actualité et non moins, de vigilance.*

7 - « La Route animée »

En cette matière, naguère, nous parlions de « La Route Cézanne Piétonne » fréquentée, avec bonheur, par plus de 300 personnes, chaque année.

Depuis 2017, la présence durant quatre heures de plusieurs centaines de personnes sur un espace de 5 kms de voie publique, ouvert sur une demi-douzaine de voies adjacentes, est considérée comme un défi sécuritaire insurmontable, sauf à passer contrat avec une société de sécurité, ce qui s'avère peu concevable pour une manifestation, gratuite telle qu'impulsée par une association à vocation culturelle.

En 2019, comme, du reste, l'année précédente, la Lecture de Contes assurée par l'une de nos adhérentes, a concerné plus trente enfants accueillis, dans la Parc du Château du Tholonet. Quant à L'évocation de Route Cézanne et de ses résidents de prestige, assurée par une autre de nos adhérentes, elle a accueilli plus de cinquante personnes dans une salle du Moulin du Château.

La contribution qui ne fait que croître depuis quelques années de la Société du Canal de Provence a été soulignée.

En complément, la S.C.P. a accueilli l'exposition de photos « Cent ans de Route Cézanne » dans la grande salle du Moulin du Château du Tholonet le 8 septembre, de 11h à 18h. Plus de 700 personnes l'ont visitée.

Cette exposition de 30 photos de 1895 à 2019 puisait dans le fonds exceptionnel constitué par trois générations de « photographes de presse » aixois, au sein de la famille Ely. Jean-Eric Ely a été salué pour son accueil, pour son travail et pour son aide. C'est à lui que nous devons d'avoir permis de rendre accessibles des photos saisissantes, parties intégrantes de « l'histoire de La Route Cézanne ».

Le « Livre d'or » de l'exposition a permis de recueillir des dizaines de compliments, remerciements et encouragements.

Madame et Monsieur Philippe Cézanne, l'arrière-petit-fils du peintre, Président d'honneur de la Société Paul Cézanne, et Monsieur le Conservateur du Musée Granet ont honoré le vernissage de leur présence.

Le Président du Canal de Provence, Vice-Président du Conseil régional Paca, Monsieur Philippe Vitel, le Directeur de la Société du Canal de Provence, Monsieur Bruno Vergobbi, Madame Isabelle Girousse Directrice de la communication et bien sûr, Monsieur le Maire, Michel Legier, ont pris la parole. Monsieur le Sous-Préfet, Serge Gouteyron, avait tenu à nous exprimer ses vœux personnels de réussite pour nos initiatives à l'occasion des 60 ans du classement de La Route par décret paraphé André Malraux, Ministre d'Etat des Affaires culturelles.

Cette même exposition fut ensuite installée à Aix, du 10 au 14 septembre, dans la verrière de la Bibliothèque Méjanes.

Enfin, pour clore cette séquence dédiée au « classement » Monsieur de Conservateur a prononcé une conférence, au Musée Granet, le 17 septembre, sur « La route, dans l'œuvre de Paul Cézanne » devant plus de **100** personnes, auxquelles un verre de l'amitié fut offert par l'association.

*Il a été rappelé que le quotidien « La Provence » a pu consacrer à ces événements une page entière, et cela, à deux reprises, les **7 et le 9 septembre**.*

Pour informer ceux qui n'en ont pas été témoins, ce fut pour l'association l'occasion de souligner publiquement trois points :

« Le paradoxe » d'un site qui est classé, tout en étant fort peu propice à sa visite, vu la dangerosité de la route.

Paradoxe dont on trouve, d'ailleurs, trace dans la brochure de l'Office du tourisme, dénommée « Sur les pas de Cézanne », titre qui semblerait désigner La Route, mais brochure qui néanmoins fait l'impasse sur un tel Site, pourtant classé.

De telles tensions structurelles (circulation/contemplation, résidents/visiteurs – périmètres communaux respectifs d'Aix/du Tholonet) s'avèrent inhérentes à 5kms de voie publique. De telles conditions spécifiques tendent à faire de La Route Cézanne un cas d'espèce qui serait de nature à fonder la pérennité de notre force d'animation et de de proposition.

Un tout dernier point sur cette séquence. Nous avons pu faire valoir en public le débat ouvert par Monsieur Philippe Cézanne.

Il se trouve que depuis l'installation de sa famille à Aix, en 1654, personne, ni Paul Cézanne donc, n'a jamais signé ses œuvres avec un accent aigu, ainsi, d'ailleurs, que l'attestent tous les actes civils. En conséquence, l'arrière-petit-fils plaide pour un libellé respectueux de la signature originale, en rupture avec les usages et avec l'orthographe universelle de Google. Pour notre part, nous recommandons de respecter la signature de Paul Cézanne.

Pour conclure à propos de cette séquence d'animation du 8 au 17 septembre 2019, on pourrait dire que l'Association, forte de ses 14 années d'efforts collectifs et renforcée par le soutien du Canal de Provence et, en l'occurrence, également par des relations confortées avec le milieu Cézannien d'Aix, et, au passage, soutenue par une subvention appropriée, a su assumer, une nouvelle fois, sa légitimité spécifique au regard de la mémoire du classement de La Route, dans la perspective des devoirs qui lui incombent, notamment en ce qui concerne l'avenir du classement.

8 - « L'extension du nombre des Adhérents et ce que nous appelons « des prises de recul » au sein du Bureau », un sujet qui se trouve être aigu, depuis plus de trois années.

En ce domaine, les choses n'ont que trop peu avancé, que ce soit du fait des initiatives de chacun de nous ou à la faveur des autres activités de l'année qui viennent d'être évoquées.

Une courte évocation du décor peut éclairer cette situation :

Alors qu'à l'automne dernier, il y a six mois déjà, 1.200 personnes au total ont été touchées et le plus souvent convaincues, et alors même que la gratitude se soit amplement exprimée et quand bien même, à ces diverses occasions, nous ayons remis plus de 150 dépliants avec encarts d'adhésion, malgré tout cela, donc, nous n'avons enregistré que bien peu de nouvelles adhésions, extrêmement appréciées il va de soi, et qu'il convient de saluer très chaleureusement.

Rappelons donc que nous comptons, 75 adhérents, du reste, comme l'an dernier (dont le Ciq Cézanne-Torse, le Ciq 3 Sautets-Palette, Les Paysages de Cézanne).

75 adhérents, pour l'heure - sans compter bien sûr les nouvelles adhésions de ce soir et qui suivront, c'est honorable pour une association culturelle dédiée à Cézanne depuis 14 années. Ces 75 adhérents sont une chance et, tout d'abord, ils nous obligent.

Reste la question institutionnelle du C.A. et du Bureau

On ne soulignera jamais assez que ce n'est que grâce à leur grand sens des responsabilités et du fait de leur attachement à l'association que les « prises de recul » de nos collègues et amis, programmées depuis plus de trois ans ont été différées jusqu'à ce soir.

Le courrier, déjà cité, adressé aux adhérents (18/12/19), en prévision de notre A.G., visait à alerter sur la gravité de la situation à cet égard. Nous parlions

« du présent défi institutionnel, dû à notre difficulté chronique à satisfaire, en notre sein, au renouvellement statutaire des membres du C.A. ainsi que du Bureau, au point de nous mettre collectivement dans une situation périlleuse » Or cette alerte, d'il y a deux mois déjà, s'est révélée, infructueuse, du moins, sur le papier, du moins, à l'heure où nous parlons.

Au C.A. nous étions 9. Ce soir, nous serons 4

Au Bureau nous étions 4. Ce soir, nous serons 1

Tout bien compté, en ce début 2020, l'écart à combler est massif. *Sur un tel point, d'un poids considérable, il a été remarqué que quand bien même il est urgent que l'A.G. de ce soir provoque ce que le courrier d'il y a deux mois n'a pas su faire, il demeure que l'urgence à répondre à une telle «situation limite » ne pourrait justifier de procéder à un replâtrage « de toute urgence ». En effet, pour reconstruire de façon viable et prometteuse nous disposons de quelques semaines.*

Une réunion de C.A. est d'ailleurs prévue demain à 11h30 pour faire le point.

A nouveau, il a été souligné que la séquence ouverte depuis plus de trois ans pour manifester des propositions d'offres d'implication dans le C.A. voire le Bureau reste toujours ouverte.

B - COMPTE de Résultat

COMPTE DE RESULTAT 2019, *Exercice arrêté au 30 Novembre 2019*

Dépenses = Charges		Recettes = Produits	
Report trésorerie			
60 – Achats		70 – Ventes	
Achats de Photos (Expo)	1250,00	Marchandises (livrets et brochures)	572,02
Achats de fournitures	173,85		
Achat de livres	120,00		
61 – Services extérieurs		74 – Subventions	
Locations	193,19	Office du tourisme	224,00
Assurance		Département	
Divers		Commune	800,00
62 – Autres serv. Extérieurs		75 – Autres produits de gestion courante	
Publicité, publication	200,40	Cotisations adhérents (60)	1014,00
Déplacements, missions, réceptions	89,25		
Frais postaux	173,47		
	15,00		

Services bancaires Cotisations			
63 - Impôts et taxes	0		
64 – Charges de personnel Salaires Charges sociales			
65 - Autres charges de gestion courante Informatique (Site)	108,80		
66 - Charges financières	54,00	76 – Produits financiers	0
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Produits exceptionnels	0
68 – Dotations aux amortissements	0		
TOTAL	2377,96		2610,02

Résultat 2019 : R – D = 2610,02 - 2377,96 // Solde 2019 : 232,06

La parole est donnée à la salle, concernant le Rapport d'Activités et le Compte de Résultat (*questions, éclaircissements ?*)

Le Rapport d'Activités et le Compte de Résultat sont approuvés à l'unanimité

C - 1 PROJETS d'Activités

On a pu voir qu'en 2019 les animations proposées se sont maintenues, et ce malgré des conditions contraintes. Elles ont même pris un certain relief, au motif des 60 ans du classement de La Route Cezanne.

Pour 2020, il nous faut prendre en compte que, d'une part, la totalité des membres du C.A., arbitres des activités, n'est, à ce jour, pas connue et que, d'autre part, en ce début d'année 2020 les décisions de la municipalité en matière de subventions doivent faire la part de l'échéance électorale du mois prochain. On comprendra que l'état actuel de nos projets puisse chercher à respecter les calendriers tant de la démocratie locale que de la démocratie à l'interne de l'association.

Sous ce double effet des circonstances nos projets pour 2020 pourront apparaître « modestes ».

Toutefois, ces derniers ne préjugent pas des interventions qui pourraient advenir au motif de sollicitations qui se feraient jour, en matière, de permis de construire et

d'entretien de La Route, par exemple, ou concernant tous autres sujets qui seraient de notre compétence.

a) Nous participerons à « La Journée des Associations », c'est-à-dire, en l'occurrence, dimanche 6 septembre 2020 matin, et l'après-midi nous mettrons en place des animations, comme l'an dernier, et si possible, renouvelées, avec le soutien de la Mairie et la précieuse contribution de la Société du Canal de Provence, en bon intelligence avec l'ensemble de nos interlocuteurs. Au programme des animations (Contes, Evocation de La Route Cezanne, figure un spectacle-cabaret « Années folles » Prairie des Infernets)

b) Par ailleurs, pour 2020, lors de la dernière réunion du C.A. actuel, il y a 3 mois (le 6 novembre) il a été envisagé d'explorer la faisabilité de la publication/diffusion d'un recueil fait notamment des photos du fonds Ely.

La suggestion nous en a été faite à plusieurs reprises, à l'occasion de l'exposition, notamment dans « le Livre d'or ».

De tels projets sont, peut-être, de nature à motiver des prises de responsabilités au sein du C.A. et du Bureau.

Ainsi, pourra-t-on remarquer que notre défi institutionnel, signalé au tout début du Rapport d'activités comme étant le cœur même de la présente A.G. bât-il encore, alors que nous-nous acheminons vers le terme de notre réunion.

c) A compter du printemps, la constitution du C.A. et l'élection du Bureau nous permettront développer les activités qui auront été arbitrées.

C - 2 BUDGET Prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL de fonctionnement pour 2020

Dépenses = Charges	D	Recettes = Produits	R
Report trésorerie			
60 – Achats Achats de spectacles Achats de matières et fournitures (édition livrets)	920	70 – Ventes Marchandises (livrets et brochures)	150
61 – Services extérieurs Locations	200	74 – Subventions Département	

Assurance Documentation Divers		Commune	400
62 – Autres serv. Extérieurs Publicité, publication Déplacements, missions, réceptions Frais postaux Services bancaires Cotisations	140 60 180 20	75 – Autres produits de gestion courante Cotisations adhérents	1.200
63 - Impôts et taxes	0		
64 – Charges de personnel Salaires Charges sociales			
65 - Autres charges de gestion courante Droits d'auteur Assistance informatique	170		
66 - Charges financières	60	76 – Produits financiers	0
67 – Charges exceptionnelles	0	77 – Produits exceptionnels	0
68 – Dotations aux amortissements	0	Prélèvement sur fonds de réserve	
TOTAL	1.750		1.750

La parole est donnée à la salle pour exprimer ce que de tels projets pour 2020 suggèrent.

Il est rappelé qu'en cette année très particulière, et au vu de circonstances internes significativement tendues, il est proposé de s'en tenir collectivement aux sujets qui sont au cœur de l'identité de l'association et qui seraient de nature à conforter son dynamisme.

En effet, ce n'est qu'après qu'une force de travail ait été reconstituée que nous serons mis en condition de débattre et d'œuvrer pour ce qui, modestement, relève de notre association.

Questions :

1 - Dans le Site, merci d'actualiser l'adresse postale.

2 - L'exposition de photos (8 septembre, 10-14 septembre) mériterait d'être à nouveau programmée.

3 - Relancer « La Route Cezanne Piétonne » ? (quel serait le devis d'une société de sécurité ?)

4 - Le « Classement » au titre du décret du 17 juillet 1959 :

En date du 7 juillet 2016, la Loi LCAP n°216-955 « Liberté de la création à l'architecture et au patrimoine » (art 112-11) établit que les « Sites Classés » au titre du Ministère de la Culture préalablement à la publication de la présente Loi deviennent de plein droit des « Sites Patrimoniaux Remarquables » tels que soumis au Code du patrimoine (L.631-1 ; L.620-1). A ce jour, les décrets d'application de la Loi du 7/7/2016 n'ont pas été publiés.

Point sur le montant des contributions

Rappel des adhésions : individuelle, 17€ - couple 28€ // association, 25€ // Bienfaiteurs...

Ces montants sont reconduits à l'unanimité.

A noter que l'A.G. a enregistré la contribution de trois bienfaiteurs pour des sommes non négligeables. De tels gestes, significatifs et hautement réconfortants, ne peuvent que nous responsabiliser collectivement.

Point sur le nouveau C.A.

Une personne se porte candidate pour siéger au C.A.

Candidature acceptée à l'unanimité.

Il est convenu que dans ces circonstances, le processus de composition du C.A. et du Bureau devra s'achever dans les meilleurs délais.

L'A.G. 2020 est clôturée à 21h30